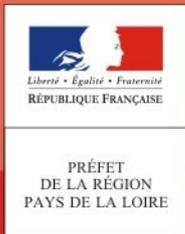


**Présentation
de la DREAL PDL**

*Françoise Ricordel
Service des risques
naturels et technologiques*

22 novembre 2013

DDAE : points de vigilance



Contenu du dossier

- Plans légendés/orientés/avec échelles
 - Prendre en compte les limites de l'établissement et non le centre de l'installation pour les distances
 - Faire figurer le rayon d'affichage et les limites communales sur le plan 1/25 000
 - Faire figurer tous les usages sur le plan au 1/200
- Courrier au maire et au propriétaire pour l'usage futur (si nouvelle implantation)
- Récépissé du PC

Contenu de l'EI 1/2

- **Forme de l'EI** : Les éléments (projet, ses impacts et les mesures d'évitement -réduction – compensation proposées) doivent être lisibles par des non initiés – Importance du résumé non technique
- **Prise en compte des effets cumulés** (existants + projets ayant fait l'objet d'un avis AE)
- **Impacts faune flore N2000 à traiter** : prise en compte d'un cycle biologique complet pour les dossiers en zone sensible

Contenu de l'EI 2/2

- Air : Exhaustivité des points de rejet
- Climat : A traiter, même brièvement
- Eaux : Exhaustivité des points de rejet et justification des ouvrages de traitement
- Bruit : Justification de ZER prises en compte
- Trafic : en conditions maxi de fonctionnement

Dossiers de méthanisation

- Impacts (odeurs) et dangers (implantation) des installations
- Notion de connexité des installations d'entreposage (impact à prendre en compte)
- Statut de déchet du digestat
- Plans d'épandage type AM 98 (textes nitrates)

Merci de votre attention

